

Pour nous permettre de traiter au mieux votre demande, nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement cette notice d'information et réunir l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction administrative et à l'évaluation de votre situation (documents à télécharger sur le site www.mdph33.fr ou disponibles à l'accueil)

❶ PIÈCES OBLIGATOIRES QUELLE QUE SOIT VOTRE DEMANDE

1- Formulaire unique de demande – Cerfa n°13788*01 dûment rempli, daté et signé

- Par au moins un titulaire de l'autorité parentale du mineur
- par le jeune majeur. *Pour une demande d'AEEH, de complément, ou PCH, la signature du bénéficiaire du versement de la prestation est nécessaire.*
- par le tuteur si jeune majeur bénéficie d'une mesure de tutelle

2- Certificat médical – Cerfa n°13878*01 de moins de trois mois dûment rempli et signé

3- Photocopie du justificatif de domicile :

- du titulaire de l'autorité parentale si la demande concerne un mineur.
- du jeune majeur. *Pour une demande d'AEEH, de complément, ou de PCH, une photocopie du justificatif du domicile du bénéficiaire du versement de la prestation est également à joindre.*

4- Photocopie d'une pièce identité (le cas échéant d'un titre de séjour) :

- du mineur et de son représentant légal
- ou**
- du jeune majeur. *Pour une demande d'AEEH, de complément, ou PCH, une photocopie d'une pièce d'identité du bénéficiaire du versement de la prestation est également à joindre.*
- ou**
- du jeune majeur et de son représentant légal, si le jeune majeur bénéficie d'une mesure de tutelle

5- Le cas échéant, attestation de jugement en protection juridique.

| | |
|---|---|
| Allocation d'éducation pour l'enfant handicapé | <ul style="list-style-type: none"> - le certificat médical formulaire MDPH (Cerfa 13878*01) (*) daté de moins de 3 mois complété par le médecin qui suit l'enfant et comportant le nom et prénom de l'enfant ainsi que la signature et le tampon du médecin - 1 RIB (si modifications de vos coordonnées bancaires) |
| Carte d'invalidité – Carte de priorité – Carte de Stationnement pour personne handicapée | <ul style="list-style-type: none"> - 1 photo par carte demandée à joindre sous enveloppe (Impératif : photo récente de format 35x45mm + nom et prénom inscrits au dos de la photo et sur l'enveloppe) - le certificat médical formulaire MDPH (Cerfa 13878*01) (*) daté de moins de 3 mois complété par le médecin qui suit l'enfant et comportant le nom et prénom de l'enfant ainsi que la signature et le tampon du médecin |
| Prolongation de l'accueil ou réorientation en établissement ou service médico-social | <ul style="list-style-type: none"> - le GEVAsco réexamen (<i>document téléchargeable sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale - DSDEN Gironde</i>) - le compte-rendu d'examen psychologique de moins de 2 ans(*), l'évaluation sociale de moins de 2 ans(*) <p>Il est souhaitable de joindre également à la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fiche de synthèse du projet individuel de l'établissement et les renseignements éducatifs - la fiche de projet personnel de l'adolescent à partir de 14 ans |
| Dispositif d'aide humaine scolaire (AVS) | <ul style="list-style-type: none"> - le GEVAsco réexamen - le compte-rendu d'examen psychologique de moins de 2 ans(*), l'évaluation sociale de moins de 2 ans(*) |
| Prestation de Compensation du Handicap (PCH) | <ul style="list-style-type: none"> - le dernier avis d'imposition des parents - 1 RIB (si modifications de vos coordonnées bancaires) - 2 devis uniquement pour les demandes d'aide technique d'audioprothèses. Pour les autres aides techniques, l'aménagement du véhicule, les aides exceptionnelles ou l'aménagement du logement, les pièces vous seront demandées dans le cadre de l'évaluation. Attention, pour les aides à l'aménagement du logement, les travaux ne doivent pas être réalisés avant décision (factures non recevables). |

(*) imprimé joint

ATTENTION : Votre dossier ne pourra être traité qu'à la réception de l'ensemble de ces pièces. Il est à envoyer complet et signé par les deux parents ou le responsable légal.

Merci de garder un double de votre dossier de demande.